



Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**Groupe de travail de l'éclairage
et de la signalisation lumineuse**Quatre-vingt-onzième session**

Genève, 22-25 octobre 2024

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Règlements ONU concernant les sources lumineuses
et Résolution d'ensemble sur une spécification commune
des catégories de sources lumineuses****Proposition d'amendement 11 à la Résolution d'ensemble
sur une spécification commune des catégories
de sources lumineuses****Communication de l'expert du Groupe de travail « Bruxelles 1952 »***

Le texte ci-après, établi par l'expert du Groupe de travail « Bruxelles 1952 » (GTB), vise à introduire les nouvelles catégories de sources lumineuses à diodes électroluminescentes (DEL) LW7A et LW7B dans la Résolution d'ensemble sur une spécification commune des catégories de sources lumineuses (R.E.5) (ECE/TRANS/WP.29/2016/111). Aucune modification connexe n'est à apporter aux Règlements ONU n^{os} 37, 99 ou 128. Les modifications qu'il est proposé d'apporter au texte actuel de la Résolution figurent en caractères gras pour les ajouts et biffés pour les suppressions.

* Conformément au programme de travail du Comité des transports intérieurs pour 2024 tel qu'il figure dans le projet de budget-programme pour 2024 (A/78/6 (Sect. 20), tableau 20.5), le Forum mondial a pour mission d'élaborer, d'harmoniser et de mettre à jour les Règlements ONU en vue d'améliorer les caractéristiques fonctionnelles des véhicules. Le présent document est soumis en vertu de ce mandat.



I. Proposition

Tableau de situation, à la fin, ajouter une ligne, libellée comme suit :

« Tableau de situation

Le texte de la présente résolution contient l'ensemble des dispositions et amendements adoptés à ce jour par le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29). Il entre en vigueur à compter de la date indiquée dans le tableau ci-dessous et demeure valable jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine révision de la résolution :

Version de la résolution	Date d'entrée en vigueur de la version*	Adoptée par le WP.29		Observations
		Session n°	Cote du document portant modification	
1 (initiale)	22 juin 2017	170	ECE/TRANS/WP.29/2016/111	Fondée sur l'annexe 1 des Règlements suivants : <ul style="list-style-type: none"> • N° 37, jusqu'au complément 44 inclus • N° 99, jusqu'au complément 11 inclus • N° 128, jusqu'au complément 5 inclus
...
[10]	[xx.xx.2025]	[xxx]	[ECE/TRANS/WP.29/2025/xx]	Introduction des nouvelles catégories de sources lumineuses à DEL LW7A et LW7B

* Date à laquelle le WP.29 a adopté l'amendement à la résolution ou date d'entrée en vigueur d'un amendement au Règlement ONU n° 37, 99 ou 128, adopté par l'AC.1, à la même session du WP.29, conjointement à l'amendement à la résolution.

».

Paragraphe 3.3,

Groupe 2, lire :

«

Groupe 2			
Catégories de sources lumineuses à diodes électroluminescentes à utiliser uniquement pour les feux de signalisation, les feux d'angle, les feux de marche arrière et les feux d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière :			
	Catégorie		Feuille(s) numéro(s)
	LR1		LR1/1 à 5
	LW2	2	LW2/1 à 5
	LR3A		Lx3/1 à 6
	LR3B		Lx3/1 à 6
	LW3A	2	Lx3/1 à 6
	LW3B	2	Lx3/1 à 6
	LY3A		Lx3/1 à 6
	LY3B		Lx3/1 à 6
	LR4A		LR4/1 à 5
	LR4B		LR4/1 à 5
	LR5A		Lx5/1 à 6
	LR5B		Lx5/1 à 6
	LW5A	2	Lx5/1 à 6
	LW5B	2	Lx5/1 à 6
	LY5A		Lx5/1 à 6

<i>Groupe 2</i>			
<i>Catégories de sources lumineuses à diodes électroluminescentes à utiliser uniquement pour les feux de signalisation, les feux d'angle, les feux de marche arrière et les feux d'éclairage de la plaque d'immatriculation arrière :</i>			
	<i>Catégorie</i>		<i>Feuille(s) numéro(s)</i>
	LY5B		Lx5/1 à 6
	LR6A		Lx6/1 à 6
	LR6B		Lx6/1 à 6
	LW6A	²	Lx6/1 à 6
	LW6B	²	Lx6/1 à 6
	LY6A		Lx6/1 à 6
	LY6B		Lx6/1 à 6
	LW7A	²	Lx7/1 à 6
	LW7B	²	Lx7/1 à 6

¹ Ne pas utiliser pour le contrôle de la conformité de la production des feux.

² Ne pas utiliser derrière des lentilles rouges ou jaune-auto. ».

Annexe 3,

Liste des feuilles pour les sources lumineuses à DEL, présentées dans l'ordre dans lequel elles apparaissent, lire :

«

Numéros de feuilles

C5W/LED/1 à 4

C5W_LED_r/1 à 4

H11/LED/1 à 7

H11_LED_r/1 à 7

L1/1 à 5

LR1/1 à 5

LW2/1 à 5

Lx3/1 à 6

LR4/1 à 5

Lx5/1 à 6

Lx6/1 à 6

Lx7/1 à 6

PY21W/LED/1 à 4

R5W/LED/1 à 4

W5W/LED/1 à 4

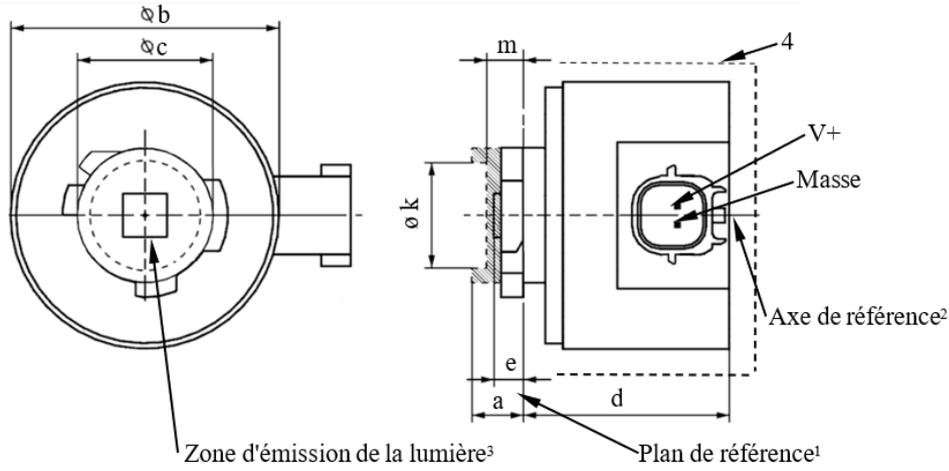
».

Après la feuille Lx6/6, ajouter les nouvelles feuilles Lx7/1 à 6, libellées comme suit (voir les pages ci-après ; une page par feuille) :

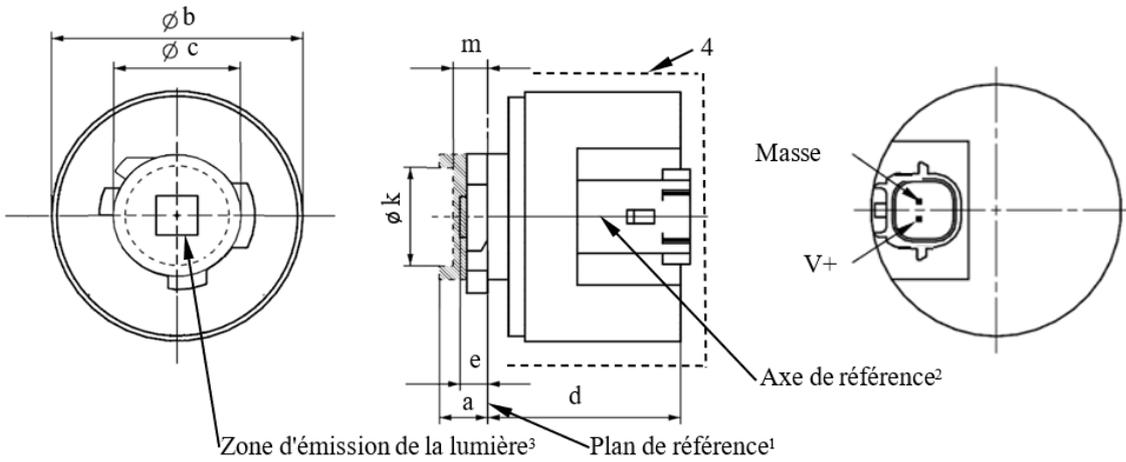
Les dessins n'ont pour but que d'illustrer les principales dimensions de la source lumineuse à DEL.

Figure 1*

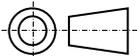
Dessin principal



LW7A



LW7B

* Méthode de projection : 

Pour les notes, voir la feuille Lx7/2.

Catégories LW7A et LW7B

Feuille Lx7/2

Tableau 1

Principales caractéristiques physiques, électriques et photométriques de la source lumineuse à DEL

Dimensions		Sources lumineuses à DEL de fabrication courante	Sources lumineuses à DEL étalons
a	mm	6,0 max.	
b	mm	c + 10,0 min. 38,0 max.	
c	mm	18,5 ± 0,1	
d	mm	28,0 max.	
e ⁸	mm	3,0 ± 0,30	3,0 ± 0,15
k ⁹	mm	7,5 min.	
m ⁹	mm	4,0 max.	
Culot : LW7A, LW7B PGJ18.5d-36 suivant la publication 60061 de la CEI (feuille 7004-185-3)			
<i>Caractéristiques électriques et photométriques</i>			
Valeurs nominales	Volts	12	
	Watts	LW7A, LW7B 8	
Tension d'essai	Volts (CC)	13,5	
Valeurs normales ⁶	Watts (à la tension d'essai)	LW7A, LW7B 9 max.	
	Flux lumineux (en lm, à la tension d'essai) ⁵	LW7A, LW7B 750 ± 20 %	750 ± 10 % ⁷
	Flux lumineux (en lm, à 9 V CC) ⁵	LW7A, LW7B 150 min.	

¹ Le plan de référence est le plan déterminé par les points de contact de l'assemblage culot/douille.

² L'axe de référence est l'axe perpendiculaire au plan de référence et passant par le centre de la baïonnette.

³ Zone d'émission de la lumière : à contrôler au moyen du gabarit de positionnement (fig. 2).

⁴ Un espace libre minimal de 5 mm doit être assuré tout autour de la source lumineuse pour la convection ; on peut négliger l'interface du connecteur.

⁵ La lumière émise doit être blanche pour les catégories LW7A et LW7B.

⁶ Après fonctionnement en continu pendant 30 min à 23 ± 2,5 °C.

⁷ La valeur mesurée doit se situer entre 105 et 90 % de la valeur mesurée après 1 minute.

⁸ Longueur du centre lumineux ; pour la méthode de mesure, voir l'annexe K de la norme CEI 60809, édition 4.

⁹ La zone délimitée par les dimensions c, k et m définit l'encombrement maximal lié au système de référence.

Caractéristiques électriques

En cas de défaillance de la source lumineuse à DEL (pas d'émission de lumière), l'intensité maximale d'alimentation en courant électrique, pour un fonctionnement entre 12 et 14 V, doit être inférieure à 20 mA (circuit ouvert).

Prescriptions pour l'écran de contrôle

L'essai ci-après vise à définir les prescriptions applicables à la zone d'émission de la lumière de la source lumineuse à DEL et à déterminer si cette zone est positionnée correctement par rapport à l'axe de référence et au plan de référence afin de vérifier le respect des prescriptions.

L'emplacement de la zone d'émission de la lumière est contrôlé au moyen du gabarit de positionnement défini à la figure 2, qui permet de visualiser les projections le long de la direction $\gamma = 0^\circ$ à la distance $e = 3,0$ mm dans les plans C_{90} et C_{180} (comme défini à la figure 3).

Le flux lumineux Φ émis dans la direction de visée est calculé comme suit :

$$\Phi = L \cdot S \cdot \Omega$$

où :

S = zone considérée ;

L = luminance moyenne de la zone S ;

Ω = angle solide défini par l'ouverture d'entrée du dispositif de mesure.

La répartition du flux lumineux provenant de la zone d'émission de la lumière, telle qu'elle est représentée à la figure 2, doit satisfaire aux prescriptions du tableau 3. Toutes les données sont exprimées en pourcentage du flux lumineux total émis le long de la direction de visée depuis la zone de la baïonnette, soit une surface circulaire d'un diamètre $c = 18,5$ mm (voir fig. 1).

Note : Lorsqu'on évalue la répartition du flux lumineux provenant de la zone d'émission de la lumière, les images et les réflexions lumineuses parasites au niveau du dispositif de mesure doivent être réduites au minimum et, si nécessaire, corrigées. On trouvera de plus amples détails concernant la mesure des zones d'émission de la lumière dans les lignes directrices concernant la précision des mesures photométriques, en cours d'élaboration par le comité technique TC2 67 de la Commission internationale de l'éclairage (CIE)

Figure 2

Définition de la zone d'émission de la lumière au moyen du gabarit avec les dimensions indiquées dans le tableau 2

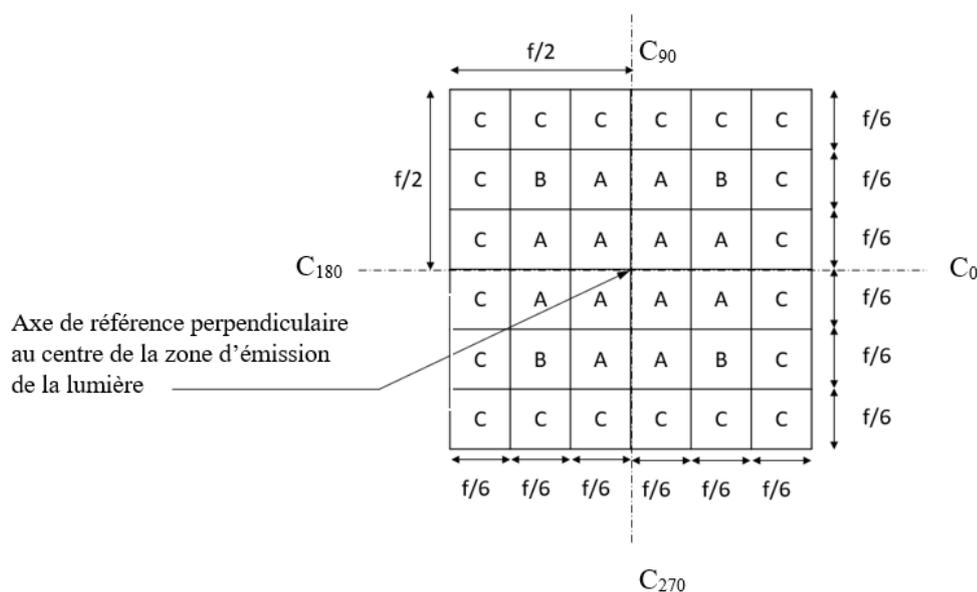


Tableau 2

Dimensions du gabarit de positionnement représenté à la figure 2

Dimensions en mm	f
Sources lumineuses à DEL de fabrication courante	4,8
Sources lumineuses à DEL étalons	4,8

CATÉGORIES LW7A et LW7B

Feuille Lx7/4

Tableau 3

Proportion du flux lumineux total émise dans la direction de visée à partir des zones indiquées dans la figure 2

<i>Catégorie</i>	<i>Zone(s)</i>	<i>Sources lumineuses à DEL de fabrication courante</i>	<i>Sources lumineuses à DEL étalons</i>
LW7A, LW7B	Chaque zone A	>3 % <10 %	>3 % <10 %
	Chaque zone B	>3 % <10 %	>3 % <10 %
	Ensemble des zones A et B	>65 %	>70 %
	Chaque zone C	<3 %	<3 %
	Ensemble des zones A, B et C	>90 %	>90 %

Répartition normalisée de l'intensité lumineuse

L'essai ci-après vise à déterminer la répartition normalisée de l'intensité lumineuse de la source lumineuse dans un plan arbitraire contenant l'axe de référence. L'intersection de l'axe de référence et du plan parallèle au plan de référence situé à une distance $e = 3,0$ mm est utilisée comme origine du système de coordonnées.

La source lumineuse est montée sur une plaque au moyen des bornes de montage correspondantes. La plaque est montée sur le plateau du goniomètre au moyen d'une patte de fixation, de manière que l'axe de référence de la source lumineuse soit dans l'alignement de l'un des axes de rotation du goniomètre. Le réglage de mesure correspondant est décrit à la figure 3.

Pour enregistrer les données relatives à l'intensité lumineuse, on utilise un goniophotomètre classique. La distance de mesure doit être correctement choisie, de manière que le détecteur se trouve à l'intérieur du champ élargi de distribution de la lumière.

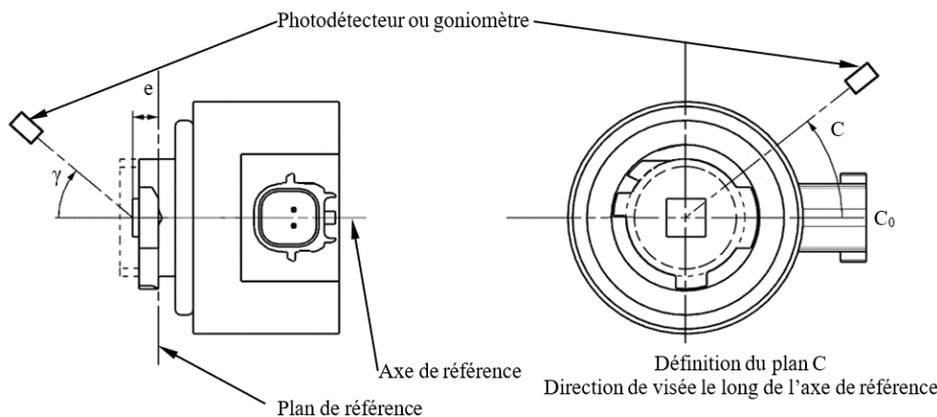
Les mesures doivent être effectuées dans les plans C_0 , C_{90} , C_{180} et C_{270} , qui contiennent l'axe de référence de la source lumineuse. Les points d'essai pour chaque plan et plusieurs angles polaires γ sont précisés dans le tableau 4.

Après les mesures, il faut normaliser les données à 1 000 lm, en utilisant le flux lumineux de chacune des sources lumineuses soumises à l'essai. Les données doivent être conformes à la marge de tolérance définie au tableau 4.

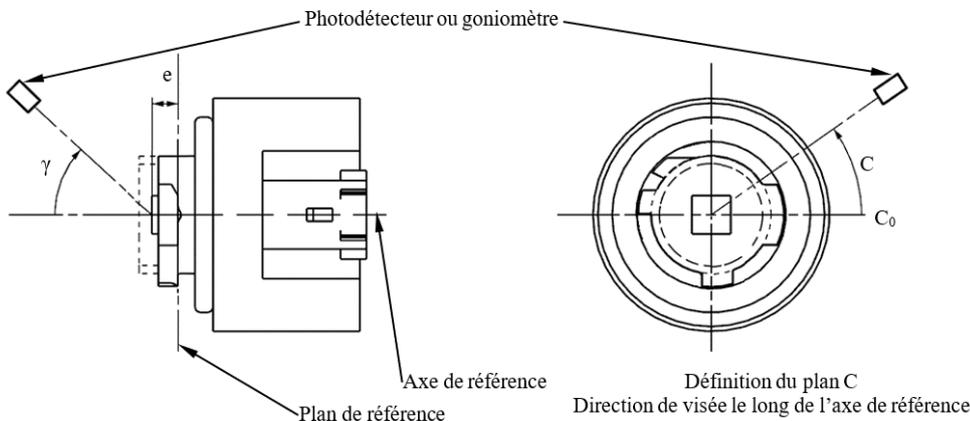
Les dessins ont pour seul but d'illustrer schématiquement le montage servant à mesurer la source lumineuse à DEL.

Figure 3

Montage permettant de mesurer la répartition de l'intensité lumineuse



LW7A



LW7B

Catégories LW7A et LW7B

Feuille Lx7/6

La répartition de l'intensité lumineuse telle qu'elle est décrite au tableau 4 doit être sensiblement uniforme, ce qui signifie qu'entre deux points adjacents de la grille, l'intensité lumineuse relative est calculée par interpolation linéaire. En cas de doute, cette vérification peut être effectuée en plus de celle des points de la grille indiqués au tableau 4.

Tableau 4

Valeurs – mesurées aux points d'essai – de l'intensité normalisée des sources lumineuses à DEL

Angle γ	<i>Sources lumineuses à DEL de fabrication courante</i>		<i>Sources lumineuses à DEL étalons</i>	
	<i>Intensité minimale en cd/1 000 lm</i>	<i>Intensité maximale en cd/1 000 lm</i>	<i>Intensité minimale en cd/1 000 lm</i>	<i>Intensité maximale en cd/1 000 lm</i>
0°	200	425	250	390
15°	190	415	240	370
30°	170	380	220	335
45°	145	310	180	275
60°	85	245	105	220
75°	0	160	0	150
90°	0	70	0	65

».

II. Justification

1. La présente proposition tend à introduire de nouvelles catégories de sources lumineuses à DEL pour la signalisation afin de répondre à la demande croissante de ces sources lumineuses dans le respect des prescriptions du Règlement ONU n° 128. Pour compenser l'efficacité réduite des schémas optiques des feux de circulation diurne et des feux de marche arrière à haute performance, axés sur l'esthétique, qui sont actuellement en vogue, les sources lumineuses doivent avoir un flux lumineux plus élevé.
 2. De manière générale, l'utilisation de sources lumineuses à DEL normalisées et remplaçables conformes au Règlement ONU n° 128 pour les différents modèles de feux de signalisation est peu exigeante sur le plan de la production. Les catégories de sources lumineuses, à fonction unique et à flux lumineux élevé, qu'il est proposé d'ajouter pour la lumière blanche reposent sur une conception de culot existante, associée à un éclairage plus intense et plus précis, suivant la même définition de la zone d'émission de la lumière à l'épreuve des évolutions futures qui a été introduite pour les familles de catégories LR6/LW6/LY6.
 3. L'assemblage culot/douille pour la nouvelle source lumineuse de couleur blanche est fondé sur l'assemblage PGJ18.5d de la Commission électrotechnique internationale (CEI), correspondant à une famille d'assemblages qui a déjà servi pour des sources lumineuses à DEL conformes au Règlement ONU n° 128. Les détrompeurs de l'assemblage PGJ18.5d qui ne sont pas encore utilisés ont été affectés aux nouvelles catégories proposées. Comme pour les catégories de sources lumineuses à DEL existantes, la nouvelle source lumineuse proposée pour la lumière blanche comprend soit un connecteur coudé sur le côté (version A), soit un connecteur droit sur le dessous (version B). Les désignations des catégories correspondantes sont respectivement LW7A et LW7B.
-